

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

PREAMBULE

En application des dispositions des articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du code de l'urbanisme, la présente convention est conclue entre :

La **Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.) de l'Etang**, ci-dessous désignée par "l'Aménageur", représentée par **Messieurs Bernard BORNANCIN et Philippe JACQUEMAIN**, en qualité de gérants,

et

La **Commune de SAINT-PIERRE-DU-MONT**, représentée par **Monsieur Jean-Pierre JULLIAN, Maire**, garant de la sphère publique.

La présente convention de projet urbain partenarial a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la commune de Saint-Pierre-du-Mont est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement dénommée Zone d'activités commerciales Lubet-Loustaou dite « Le Grand Moun ».

En conséquence, il a été convenu entre les parties ce qui suit :

.../...

ARTICLE 1 :

La commune de Saint-Pierre-du-Mont en sa qualité de maître d'ouvrage s'engage à réaliser l'ensemble des équipements suivants dont la liste et le coût prévisionnel sont fixés ci-après :

Désignation des équipements	Parts prévisionnelles		
	Montant H.T. (€)	Aménageurs H.T.(€)	Sphère publique H.T.(€)
Carrefour giratoire de la route de Grenade sur Adour RD 824 (2) :			
- Travaux	370 000	185 000	185 000
- Aménagements paysagers	35 000	-	35 000
- Acquisition foncière	88 000	88 000	-
sous-total	493 000	273 000	220 000
Avenue périphérique et liaison boulevard / échangeur dénivelé de la rocade :			
- Acquisition foncière	76 000	76 000	-
- Travaux	2 614 000	2 614 000	-
sous-total	2 690 000	2 690 000	-
Giratoire Nord de Bourrassé et échangeur dénivelé de la rocade (5) :			
- Acquisition foncière	6 000	-	6 000
- Travaux	1 530 000	1 376 400	153 600
sous-total	1 536 000	1 376 400	159 600
Giratoire Sud et bretelles de raccordement (4) :			
- Travaux	468 000	468 000	-
- Acquisition foncière	76 000	76 000	-
sous-total	544 000	544 000	-
Fermeture des accès directs sur rocade :			
- Acquisition foncière	-	-	-
- Travaux	120 000	11 000	109 000
sous-total	120 000	11 000	109 000
Mise au gabarit transport urbain de la liaison souterraine sous rocade :			
- Travaux	70 000	-	70 000
sous-total	70 000	-	70 000

Désignation des équipements	Parts prévisionnelles		
	Montant H.T. (€)	Aménageurs H.T.(€)	Sphère publique H.T.(€)
Réalisation d'un parc Relais de 50 places :			
- Acquisition foncière	22 500	22 500	-
- Travaux	112 000	-	112 000
sous-total	134 500	22 500	112 000
Réalisation d'une aire d'arrêt de bus et d'un abri-bus :			
- Travaux	15 000	-	15 000
sous-total	15 000	-	15 000
Giratoire de desserte (3) de l'hypermarché à partir de l'avenue de contournement :	250 000	250 000	-
- Acquisition foncière	50 000	50 000	
sous-total	300 000	300 000	-
Maîtrise d'œuvre des travaux et conduite de chantier :	500 000	-	500 000
MONTANTS CUMULES	6 402 500	5 216 900	1 185 600

ARTICLE 2 :

La commune de Saint-Pierre-du-Mont s'engage à achever les travaux de réalisation des équipements prévus à l'article 1 dans le délai de 12 mois après obtention de la totalité des autorisations administratives, purgées de tout recours, selon le phasage suivant :

PHASE 1 :

- Réalisation du giratoire de la route de Grenade (RD 824)
- Réalisation des giratoires Nord et Sud de part et d'autre de la rocade,
- Passage sous rocade,

Travaux réalisés dès obtention du permis de construire et des autorisations administratives purgées de tout recours permettant la construction des aménagements commerciaux.

PHASE 2 :

- Réalisation de la chaussée provisoire constituant l'avenue de liaison entre giratoire RD 824 et giratoire Sud rocade dès ouverture du chantier de la zone commerciale, après obtention des autorisations administratives purgées de tout recours.

PHASE 3 :

- Finition de la chaussée correspondant à la phase 2 avant mise en service de la zone d'activité commerciale, après obtention des autorisations administratives purgées de tout recours, avec obligation de réalisation dès l'ouverture des commerces représentant une surface de 50 % par rapport au permis de construire.

ARTICLE 3 :

La S.A.R.L. de l'Etang s'engage à verser à la commune de Saint-Pierre-du-Mont la fraction du coût des équipements publics prévus à l'article 1, nécessaires aux besoins des futurs usagers des aménagements à édifier dans le périmètre défini à l'article 4 de la présente convention au fur et à mesure des mémoires des entreprises retenues dans le cadre des marchés publics dans les cinq jours à réception du dit mémoire.

Le montant prévisionnel de la participation totale à la charge de la S.A.R.L. de l'Etang s'élève à 5 216 900 € H.T. .

ARTICLE 4 :

La S.A.R.L. de l'Etang s'engage à céder pour l'euro symbolique à la Commune de Saint-Pierre-du-Mont le terrain non bâti nécessaire à l'établissement des voies et ouvrages objets du P.U.P. selon le plan annexé à la présente convention avant travaux. Cette cession fera l'objet d'actes administratifs.

A l'issue de la réception des ouvrages, ces équipements feront l'objet d'une intégration dans le domaine public communal en vue d'être transférés à l'E.P.C.I. selon ses statuts.

ARTICLE 5 :

Le périmètre d'application de la présente convention est délimité par le plan joint en annexe à la présente convention.

ARTICLE 6 :

En exécution d'un titre de recettes émis comme en matière de recouvrement des produits locaux, la S.A.R.L. de l'Etang s'engage à procéder au paiement de la participation de projet urbain partenarial mise à sa charge dans les conditions visées à l'article 3.

ARTICLE 7 :

La durée d'exonération de la taxe locale d'équipement est de dix ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention en mairie de Saint-Pierre-du-Mont.

ARTICLE 8 :

La présente convention est exécutoire à compter de l'affichage de la mention de sa signature en mairie de Saint-Pierre-du-Mont.

ARTICLE 9 :

Si les équipements publics définis à l'article 1 n'ont pas été achevés dans les délais prescrits par la présente convention, les sommes dues pour l'achèvement des travaux pourront faire l'objet d'une révision de prix selon le code des marchés publics.

De même, les sommes indiquées à l'article 1 de la présente convention pourront subir des variations en fonction des résultats des appels d'offres qui feront l'objet d'avenant en plus ou en moins suivant le cas. Ces variations seront intégralement répercutées aux signataires de la présente convention.

ARTICLE 10 :

Toutes modifications éventuelles des modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial doivent faire l'objet d'avenants à la présente convention.

ARTICLE 11 :

La sphère publique comprend toute collectivité susceptible d'apporter son concours financier soit par le biais de fonds de concours, soit par assistance à la maîtrise d'œuvre et la conduite des travaux. Ces concours feront l'objet de conventions spécifiques et nécessiteront des avenants à la présente convention.

Fait à SAINT-PIERRE-DU-MONT, le 21 décembre 2010

Pour la S.A.R.L. de l'Etang,

Pour la Commune
de Saint-Pierre-du-Mont,

Bernard BORNANCIN

Jean-Pierre JULLIAN

Philippe JACQUEMAIN

*Vu pour être annexé à la délibération
en date du 20 décembre 2010*

Le Maire,

Jean-Pierre JULLIAN

DEPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2010 - Salle du Conseil Municipal - Mairie de Saint-Pierre-du-Mont

Date de convocation : 13 décembre 2010

PRESENTS : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. MEZRICH Eric, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, M. DARRIEUTORT Jacques, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

ABSENTS EXCUSES : Mme CLEMENT Annette procuration à Mme PETIT Janine
M. CHEVALIER Daniel procuration à M. CHEVALIER Nicolas
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie
M. FRICOT Eric procuration à M. MORIN Claude
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

ABSENTS : M. LINXE Christophe
Mme VIEMON Nadine

Objet : PROCEDURE DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (P.U.P.) POUR L'EQUIPEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE DE LUBET-LOUSTAOU

Numéro d'ordre : 1

Par délibération du 6 octobre 2010, le Conseil Municipal a autorisé l'engagement d'une procédure de P.U.P. avec la SARL de l'Etang pour le financement des équipements publics de la zone commerciale de Lubet-Loustaou.

Un projet de convention a été établi sur la base de répartition du financement suivante :

Montant prévisionnel des travaux	6 402 500,00 € H.T.
- participation prévisionnelle des Aménageurs	5 216 900,00 € H.T.
- participation prévisionnelle de la Sphère Publique.....	1 185 600,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention de Projet Urbain Partenarial et la répartition prévisionnelle,
- ARRÊTE le périmètre de l'opération selon le plan joint à la convention (limites en rouge),
- DECIDE de solliciter la Communauté d'Agglomération du Marsan pour le financement en tout ou partie des postes suivants relevant de ses compétences - transports urbains, développement économique, entrées de ville :
 - I - giratoire route de Grenade RD 824 au titre des transports publics et de l'entrée de ville Sud,

- 2 - giratoire Nord de Bourrassé et mise au gabarit des transports urbains et bretelle d'accès de l'échangeur dénivelé de la rocade au titre des transports urbains, du désenclavement de la zone artisanale communautaire de Bourrassé et de la Clinique des Landes ainsi que de l'entrée de ville Sud Est,
 - 3 - parc relais au titre des transports urbains,
 - 4 - aires d'arrêt de bus ainsi que abris bus au titre des transports urbains.
- DECIDE de solliciter le Conseil Général des Landes principalement sur la maîtrise d'œuvre et la conduite des travaux effectués sur le domaine pour lequel il a compétence et pour le financement de la fermeture des accès sur la rocade,
 - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention avec les gérants de la SARL de l'Etang.

Sont annexés à la présente délibération :

- la convention du Projet Urbain Partenarial,
- le plan comportant le périmètre objet de la convention P.U.P.

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 22
 Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE : main levée
 bulletin secret

Pour : 27 Blancs :
 Contre : Nuls :
 Abstentions : Votants : 27

Pour extrait certifié conforme,
 Saint-Pierre-du-Mont, le 21 décembre 2010

Le Maire,

Jean-Pierre JULLIAN

Pour extrait certifié conforme et certification
 par le Maire que le présent acte est devenu
 exécutoire par :

- Dépôt à la Préfecture le
- Affichage le

DEPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 20 décembre 2010 - Salle du Conseil Municipal - Mairie de Saint-Pierre-du-Mont
Date de convocation : 13 décembre 2010*

PRESENTS : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. MEZRICH Eric, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, M. DARRIEUTORT Jacques, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

ABSENTS EXCUSES : Mme CLEMENT Annette procuration à Mme PETIT Janine
M. CHEVALIER Daniel procuration à M. CHEVALIER Nicolas
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie
M. FRICOT Eric procuration à M. MORIN Claude
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

ABSENTS : M. LINXE Christophe
Mme VIEMON Nadine

Objet : MARCHE D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES CHAUFFERIES

Numéro d'ordre : 2

Un appel d'offres ouvert pour le marché d'exploitation et de maintenance des chaufferies, chauffage et eau chaude sanitaire, centrales de traitement d'air et climatisation de la commune a été lancé le 9 juillet 2010.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 septembre 2010 et a procédé à l'ouverture des deux offres reçues des sociétés COFELY et DALKIA.

Les offres ont été transmises pour analyse au bureau d'études « aD3e », chargé par la commune de l'établissement du dossier d'appel d'offres et de son suivi.

La commission d'appel d'offres s'est réunie à nouveau le 16 novembre 2010 afin de procéder au choix de l'offre la mieux disante, au vu du rapport d'analyse du bureau d'études et selon les critères fixés dans le règlement de la consultation.

La commission a retenu l'offre de la société COFELY pour les montants suivants :

- Montant annuel pour l'offre de base P1, P2 et P3.....92 149,00 € HT
- Montant annuel de l'option 1 distributions intérieures5 475,00 € HT
- Montant annuel des coûts de l'option 2 traitement d'eau
(après mise au point du contenu des prix)..... 11 375,00 € HT

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de contracter suivant les montants ci-dessus avec la société COFELY, retenue par la commission d'appel d'offres, le marché à intervenir pour l'exploitation et la maintenance des chaufferies, chauffage et eau chaude sanitaire, centrales de traitement d'air et climatisation de la commune,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le marché avec la Société COFELY ainsi que tous documents et pièces nécessaires à son exécution.

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE : main levée
 bulletin secret

Pour : 27 Blancs :
Contre : Nuls :
Abstentions : Votants : 27

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre-du-Mont, le 21 décembre 2010

Le Maire,

Jean-Pierre JULLIAN

Pour extrait certifié conforme et certification
par le Maire que le présent acte est devenu
exécutoire par :

- Dépôt à la Préfecture le
- Affichage le

DEPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 20 décembre 2010 - Salle du Conseil Municipal - Mairie de Saint-Pierre-du-Mont
Date de convocation : 13 décembre 2010*

PRESENTS : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. MEZRICH Eric, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, M. DARRIEUTORT Jacques, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

ABSENTS EXCUSES : Mme CLEMENT Annette procuration à Mme PETIT Janine
M. CHEVALIER Daniel procuration à M. CHEVALIER Nicolas
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie
M. FRICOT Eric procuration à M. MORIN Claude
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

ABSENTS : M. LINXE Christophe
Mme VIEMON Nadine

Objet : **ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU QUARTIER DE LAMOUSTEY**

numéro d'ordre : 3

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, l'Association du Quartier de La Moustey a répondu à l'appel à projets pour la programmation d'actions de l'année 2010.

Le coût total des actions s'élevant à 339 015,00 €, l'Association du Quartier de La Moustey sollicitera de l'Etat une aide financière de 56 639,00 € qui lui sera versée directement.

La commune est sollicitée pour attribuer à l'association une subvention d'égal montant afin de financer les activités programmées pour l'année 2010 telles que retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE I :

ACTIONS	COUT estimatif	SUBVENTION ETAT	SUBVENTION COMMUNE
Education	111 829,00 €	16 535,00 €	16 535,00 €
Emploi	160 898,00 €	23 334,00 €	23 334,00 €
Logement et habitat	6 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Lien social et citoyenneté	45 007,00 €	11 600,00 €	11 600,00 €
Ville Vie Vacances	15 081,00 €	3 970,00 €	3 970,00 €
TOTAL	339 015,00 €	56 639,00 €	56 639,00 €

A noter que l'association sollicite ponctuellement les organismes publics selon le contenu des actions et les publics visés.

CHAPITRE II :

Le salaire de la directrice, agent communal à l'origine, a toujours été pris en charge par la commune. Il est par conséquent proposé d'augmenter la subvention de l'A.Q.M. du montant de son salaire brut annuel 2010, soit 26 519 €.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- d'attribuer à l'Association du Quartier de La Moustey une subvention totale de 83 158 € en 2010,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette programmation ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Nombre de membres en exercice	:	29
Nombre de membres présents	:	22
Nombre de suffrages exprimés	:	27

VOTE : main levée
 bulletin secret

Pour	:	27	Blancs	:	
Contre	:		Nuls	:	
Abstentions	:		Votants	:	27

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre-du-Mont, le 21 décembre 2010

Le Maire,

Jean-Pierre JULLIAN

Pour extrait certifié conforme et certification
par le Maire que le présent acte est devenu
exécutoire par :

- Dépôt à la Préfecture le
- Affichage le

DEPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 20 décembre 2010 - Salle du Conseil Municipal - Mairie de Saint-Pierre-du-Mont
Date de convocation : 13 décembre 2010*

PRESENTS : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. MEZRICH Eric, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, M. DARRIEUTORT Jacques, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

ABSENTS EXCUSES : Mme CLEMENT Annette procuration à Mme PETIT Janine
M. CHEVALIER Daniel procuration à M. CHEVALIER Nicolas
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie
M. FRICOT Eric procuration à M. MORIN Claude
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

ABSENTS : M. LINXE Christophe
Mme VIEMON Nadine

Objet : AVANCE DE TRESORERIE AU BUDGET DU C.C.A.S.

Numéro d'ordre : 4

Dans l'attente du vote du budget 2011, il convient de prévoir le versement d'une avance de trésorerie sur le budget du C.C.A.S afin d'assurer la continuité du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de verser sur l'exercice 2011 une avance de 100 000 € sur la subvention 2011 allouée par la Commune au budget du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice	: 29		
Nombre de membres présents	: 22	VOTE : <input checked="" type="checkbox"/> main levée	
Nombre de suffrages exprimés	: 27	<input type="checkbox"/> bulletin secret	
Pour	: 27	Blancs	:
Contre	:	Nuls	:
Abstentions	:	Votants	: 27

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre-du-Mont, le 21 décembre 2010

Le Maire,

Jean-Pierre JULLIAN

Pour extrait certifié conforme et certification
par le Maire que le présent acte est devenu
exécutoire par :
- Dépôt à la Préfecture le
- Affichage le

DEPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 20 décembre 2010 - Salle du Conseil Municipal - Mairie de Saint-Pierre-du-Mont
Date de convocation : 13 décembre 2010*

PRESENTS : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. MEZRICH Eric, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, M. DARRIEUTORT Jacques, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

ABSENTS EXCUSES : Mme CLEMENT Annette procuration à Mme PETIT Janine
M. CHEVALIER Daniel procuration à M. CHEVALIER Nicolas
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie
M. FRICOT Eric procuration à M. MORIN Claude
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

ABSENTS : M. LINXE Christophe
Mme VIEMON Nadine

Objet : REMISE GRACIEUSE DE FRAIS PERISCOLAIRES

Numéro d'ordre : 5

Le Comptable de notre Collectivité nous a fait part des poursuites entreprises à l'encontre de Madame ***** **** (le nom a été supprimé pour le site web) portant sur des titres émis sur l'année 2008 non soldés à ce jour.

Madame ***** demande à titre exceptionnel la remise gracieuse de ces créances correspondant à des facturations de cantine en évoquant ses difficultés financières.

Compte tenu de la situation de cette famille, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCORDE à Madame ***** **** la remise gracieuse des titres suivants :

- Titre 325 année 2008 : 29,86 € facture n° F 2320
- Titre 442 année 2008 : 151,07 € facture n° F 2603

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE : main levée
 bulletin secret

Pour : 27 Blancs :
Contre : Nuls :
Abstentions : Votants : 27

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre-du-Mont, le 21 décembre 2010

Le Maire,

Jean-Pierre JULLIAN

Pour extrait certifié conforme et certification
par le Maire que le présent acte est devenu
exécutoire par :

- Dépôt à la Préfecture le
- Affichage le

DEPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 20 décembre 2010 - Salle du Conseil Municipal - Mairie de Saint-Pierre-du-Mont
Date de convocation : 13 décembre 2010*

PRESENTS : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. MEZRICH Eric, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, M. DARRIEUTORT Jacques, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

ABSENTS EXCUSES : Mme CLEMENT Annette procuration à Mme PETIT Janine
M. CHEVALIER Daniel procuration à M. CHEVALIER Nicolas
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie
M. FRICOT Eric procuration à M. MORIN Claude
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

ABSENTS : M. LINXE Christophe
Mme VIEMON Nadine

Objet : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 A HAUTEUR DU QUART DES CREDITS OUVERTS EN 2010

Numéro d'ordre : 6

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales organise les conditions d'exécution budgétaire de début d'exercice dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique.

L'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Par ailleurs les dépenses d'investissement ayant fait l'objet d'un engagement juridique en application de crédits ouverts sur l'exercice 2010, sont reportées.

.../...

Afin de permettre le fonctionnement normal budgétaire et comptable de la commune au titre de l'année 2011, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

chapitre	article	crédits ouverts en 2010 En €	quart des crédits ouverts 2010 En €
20	202	5 000,00	1 250,00
	2031	15 000,00	3 750,00
	2033	5 200,00	1 300,00
	205	20 918,07	5 229,52
21	2111	94 325,00	23 581,25
	2183	40 000,00	10 000,00
	2184	120 000,00	30 000,00
	2188	108 000,00	27 000,00
23	2313	381 500,00	95 375,00
	2315	420 000,00	105 000,00

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE : main levée
 bulletin secret

Pour : 27 Blancs :
Contre : Nuls :
Abstentions : Votants : 27

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre-du-Mont, le 21 décembre 2010

Le Maire,

Jean-Pierre JULLIAN

Pour extrait certifié conforme et certification
par le Maire que le présent acte est devenu
exécutoire par :

- Dépôt à la Préfecture le
- Affichage le

DEPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 20 décembre 2010 - Salle du Conseil Municipal - Mairie de Saint-Pierre-du-Mont
Date de convocation : 13 décembre 2010*

PRESENTS : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. MEZRICH Eric, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, M. DARRIEUTORT Jacques, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

ABSENTS EXCUSES : Mme CLEMENT Annette procuration à Mme PETIT Janine
M. CHEVALIER Daniel procuration à M. CHEVALIER Nicolas
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie
M. FRICOT Eric procuration à M. MORIN Claude
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

ABSENTS : M. LINXE Christophe
Mme VIEMON Nadine

Objet : **CESSION TERRAIN CENTRE VILLE LOT n° 1 A LA S.C.I. IXIA**

Numéro d'ordre : 7

Par délibération du 6 octobre 2010, le Conseil Municipal a décidé la vente par acte notarié à la S.C.I. IXIA du lot n° 1 du lotissement du Centre Ville pour une superficie exacte de 1925 m² et un prix de 94 325 € HT.

En accord avec l'acquéreur, il est proposé au Conseil Municipal de conclure cette vente par acte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de conclure cette vente par acte administratif qui sera signé par le Maire ou son représentant.

Nombre de membres en exercice	: 29		
Nombre de membres présents	: 22	VOTE : <input checked="" type="checkbox"/> main levée	
Nombre de suffrages exprimés	: 27	<input type="checkbox"/> bulletin secret	
Pour	: 27	Blancs	:
Contre	:	Nuls	:
Abstentions	:	Votants	: 27

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre-du-Mont, le 21 décembre 2010

Le Maire,

Jean-Pierre JULLIAN

Pour extrait certifié conforme et certification
par le Maire que le présent acte est devenu
exécutoire par :
- Dépôt à la Préfecture le
- Affichage le

DEPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 20 décembre 2010 - Salle du Conseil Municipal - Mairie de Saint-Pierre-du-Mont
Date de convocation : 13 décembre 2010*

PRESENTS : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. MEZRICH Eric, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, M. DARRIEUTORT Jacques, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

ABSENTS EXCUSES : Mme CLEMENT Annette procuration à Mme PETIT Janine
M. CHEVALIER Daniel procuration à M. CHEVALIER Nicolas
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie
M. FRICOT Eric procuration à M. MORIN Claude
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

ABSENTS : M. LINXE Christophe
Mme VIEMON Nadine

Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGET PELLEGARI

Numéro d'ordre : 8

Afin de permettre la clôture du budget de PELLEGARI, il est proposé au Conseil Municipal de procéder aux écritures suivantes :

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Article 6045	– Achat études.....	- 145 000,00 €
Article 605	– Achat de matériel.....	- 32 992,92 €
Article 6522	– reversement excédent budgets annexes	+ 177 992,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE ces écritures budgétaires.

Nombre de membres en exercice	: 29
Nombre de membres présents	: 22
Nombre de suffrages exprimés	: 27

VOTE : main levée
 bulletin secret

Pour	: 27	Blancs	:
Contre	:	Nuls	:
Abstentions	:	Votants	: 27

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre-du-Mont, le 21 décembre 2010

Le Maire,

Jean-Pierre JULLIAN

Pour extrait certifié conforme et certification
par le Maire que le présent acte est devenu
exécutoire par :
- Dépôt à la Préfecture le
- Affichage le

DEPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 20 décembre 2010 - Salle du Conseil Municipal - Mairie de Saint-Pierre-du-Mont
Date de convocation : 13 décembre 2010*

PRESENTS : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. MEZRICH Eric, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, M. DARRIEUTORT Jacques, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

ABSENTS EXCUSES : Mme CLEMENT Annette procuration à Mme PETIT Janine
M. CHEVALIER Daniel procuration à M. CHEVALIER Nicolas
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie
M. FRICOT Eric procuration à M. MORIN Claude
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

ABSENTS : M. LINXE Christophe
Mme VIEMON Nadine

OBJET : PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2011

Numéro d'ordre : 9

Le prix de l'eau doit être voté chaque année avant le 31 décembre pour une application au 1^{er} janvier de l'exercice suivant.

Le prix de l'eau est constitué pour sa partie Eau et Assainissement des redevances à reverser à l'Agence de l'eau Adour Garonne et de la Régie municipale des Eaux et d'Assainissement de Mont de Marsan auxquelles s'additionne la redevance votée par la Commune.

Pour l'année 2011, elles connaissent à nouveau une augmentation importante :

Pour l'Agence de l'eau Adour Garonne :

- 14,35 % pour la redevance de pollution
- 12,64 % pour la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Pour de la Régie municipales des Eaux et d'Assainissement de Mont de Marsan :

De son côté, le prix de l'eau facturé par la ville de Mont de Marsan augmente de 7,97 %. Il est calculé en fonction des indices paramétriques actualisés publiés par l'INSEE.

En ce qui concerne les tarifs 2011 de la Commune :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de ne pas appliquer pour cette année encore d'augmentation sur la part EAU:

La surtaxe resterait au taux de 0,4661 € HT par m³.

Pour la redevance ASSAINISSEMENT par contre il y a lieu de prévoir les travaux liés à la réfection des siphons qui passent en souterrain de la Midouze vers la station de Jouanas ainsi que les futurs travaux de remise aux normes de la Station d'épuration de Jouanas.

De cette façon, pour l'année 2011, la part communale applicable pour l'assainissement serait de 0,9118 € HT/m³ soit une augmentation de 8 centimes par m³.

.../...

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE les taux appliqués par la Commune et FIXE le prix de l'eau et de l'assainissement, pour l'année 2011, ainsi qu'il suit :

EAU / m³	2011
- prix de l'eau achetée à Mont-de-Marsan / m ³	0,3101
- surtaxe communale	0,4661
- redevance pollution	0,2550
TOTAL H.T.	1,0312
TVA 5,5 %	0,0567
TOTAL EAU T.T.C	1,0879

ASSAINISSEMENT / m³	2011
- redevance assainissement	0,9118
- taxe modernisation des réseaux	0,1960
TOTAL H.T.	1,1078
TVA 5,5 %	0,0609
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C	1,1687
TOTAL HT EAU + ASSAINISSEMENT	2,1390
TOTAL TTC EAU + ASSAINISSEMENT	2,2566

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 22
 Nombre de suffrages exprimés : 27

 Pour : 27 Blancs :
 Contre : Nuls :
 Abstentions : Votants : 27

VOTE : main levée
 bulletin secret

Pour extrait certifié conforme,
 Saint-Pierre-du-Mont, le 21 décembre 2010

Le Maire,

Jean-Pierre JULLIAN

Pour extrait certifié conforme et certification
 par le Maire que le présent acte est devenu
 exécutoire par :
 - Dépôt à la Préfecture le
 - Affichage le